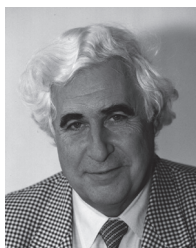


Editorial

La science au service de la société



Prof. René Dändliker
Président

Les « Académies suisses des sciences » ont démarré leurs activités et se présentent avec leur propre logo, papier à en-tête, site et newsletter. Vous tenez entre vos mains la première newsletter, dont vous recevrez dès maintenant quatre numéros par an.

Les Académies suisses des sciences, en tant qu'union stratégique, renforcent et approfondissent la collaboration de leurs quatre académies membres. Elles tiennent ainsi à contribuer à l'ancrage de la science dans la société. La reconnaissance précoce de thèmes importants pour la société dans le domaine de la formation, de la recherche et de la technologie, est un projet prioritaire. Les Académies désirent également se focaliser sur une responsabilité basée sur l'éthique lors de l'obtention et de l'utilisation de résultats scientifiques. Les Académies entretiennent, à travers leur troisième projet prioritaire, le dialogue entre science et société, dans le but d'encourager la compréhension mutuelle.

Je suis convaincu que les quatre Académies sont plus à même de contribuer au bien de la société si elles s'attèlent ensemble à cette tâche. Votre intérêt aux activités des Académies suisses des sciences ou même votre participation à ces dernières me feraient plaisir.

A bientôt !

R. Dändliker

Service d'information

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur notre site internet (www.academies-suisse.ch) au service d'information afin d'être informées des dernières nouveautés en rapport avec les Académies suisses des sciences.

Intégrité scientifique

Un des groupes de travail mis en place dans le cadre du projet prioritaire « éthique » des Académies suisses des sciences, sous la direction du professeur Emilio Bossi, s'est occupé de manière détaillée de l'« intégrité scientifique ». Deux textes, un « memorandum » et un « règlement modèle », ont été soumis aux commentaires d'expert(e)s reconnu(e)s le 20 mars 2007.

Le « memorandum » doit rappeler aux chercheurs(euses) leur responsabilité. Les institutions de recherche sont encouragées à mettre sur pied des règles fermes afin d'assurer l'intégrité scientifique et de l'intégrer dans l'éducation et la formation continue.



Emilio Bossi

Le « règlement modèle » doit résumer les résultats de la discussion quant à lui être mis à disposition des institutions de recherche comme instrument décrivant la procédure à suivre lorsqu'un comportement scientifique frauduleux est soupçonné. La manière de traiter un tel comportement est mise en avant en plus des principes d'intégrité scientifique. Ainsi les démarches à suivre sont décrites et la manière d'agir en cas de comportement scientifique frauduleux est représentée clairement au moyen d'un ordinogramme. Les principales infractions y sont également listées. Les expert(e)s invité(e)s ont estimé que les deux textes étaient très bons de manière générale. « Ils sont très complets et permettent une excellente mise au point » a souligné John DeLamarter de Merck Serono. « Les principes et les recommandations des Académies suisses des sciences forment une base parfaite pour lutter contre un comportement scientifique frauduleux » s'est réjouie la présidente du Conseil national Christine Egerszegi-Obrist.

Des compléments ont été recommandés en plus de modifications d'ordre sémantique. Suzette Sandoz, professeure de droit à Lausanne, a ainsi proposé que les possibilités juridiques soient explicitement indiquées dans le règlement. Les questions d'éthique doivent être plus fortement accentuées

dans l'enseignement de la relève. Les chercheurs(euses) doivent être sensibilisé(e)s au fait que leurs résultats serviront à leur tour de base pour d'autres travaux scientifiques. Finalement, les « whistle blowers », c'est-à-dire les personnes dénonçant le comportement frauduleux d'autrui, doivent être mieux protégées.

Le groupe de travail va à présent retravailler ces textes et y intégrer les avis exprimés. Dès que les deux textes, dans leur version définitive, seront à disposition, nous les mettrons en lien sur notre site www.academies-suisse.ch sous le projet prioritaire « éthique ».

Open Access

La publication de résultats de recherches sur internet va devenir incontournable. Comme il s'agit de dépenses liées à la recherche, les organisations d'encouragement à la recherche devraient prendre en charge certains coûts.

La médecine et les sciences naturelles ont déjà une longue expérience des publications Open Access. Il est en effet important dans ces disciplines de pouvoir être publié rapidement et d'être fréquemment cité, deux avantages qu'Open Access s'efforce d'atteindre. La remise d'une thèse sous forme numérique est entre-temps obligatoire dans le domaine des sciences naturelles, alors que le degré de « self-archiving » est moindre encore dans les sciences humaines et sociales. Il existe cependant presque trois fois plus de banques de données pour ces dernières que pour les sciences naturelles.



Les licences
Creative Commons
régulent les droits
d'auteur sur internet

Open Access ne signifie toutefois pas Free Access. La situation juridique d'Open Access n'est pas toujours simple. La plupart des auteurs ont, depuis toujours, considéré comme évident d'abandonner entièrement leurs droits d'auteur au profit de la maison d'édition.

S'il veut publier ses articles en ligne, l'auteur doit cependant se réserver ce droit. L'auteur peut, dans le cas de publications numériques, conclure un contrat Creative Commons afin de protéger ses droits. Différentes variantes, représentées par différents icônes, donnent par exemple le droit à l'utilisateur de modifier le texte ou de l'utiliser à des fins commerciales. Prudence toutefois : les personnes déjà inscrites auprès de sociétés de gestion

(SUISA, ProLitteris) ne peuvent, sans autre, conclure de contrat Creative Commons.
(www.creativecommons.com)

Comme les publications font partie de la recherche, les institutions d'encouragement à la recherche devraient contribuer à leur soutien financier. Les bibliothèques devraient également s'impliquer, car les frais d'abonnements sont alors supprimés.

Cet article s'appuie sur les résultats du colloque « Open Access – du principe à la mise en pratique », organisé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) le 1er mars dernier à Berne. Vous trouverez le rapport complet du colloque sur le site www.academies-suisse.ch sous le projet prioritaire « reconnaissance précoce ».

Référence bibliographique:

Christian Peter, Martine Stoffel:
«Elektronische Publikationen und Open Access – Der Beitrag der SAGW und ihrer Mitglieder»
68 pages, ISBN 978-3-907835-55-5
La publication peut être commandée gratuitement auprès de delphine.quadri@sagw.ch

Vos contacts



Dr. Markus Zürcher

Markus Zürcher, en tant que président du Conseil de direction, est responsable des activités opérationnelles. Il est également chargé de la communication. Les projets prioritaires sont répartis comme suit :

Reconnaissance
précoce

Éthique

Dialogue



Dr. Ingrid Kissling



Dr. Hermann Amstad



Dr. Hans Hänni